

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/MM N° 2025 - 384

### DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

### DECIDE

<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°3 BAP C « Expert-e en développement d'expérimentation » est composé comme suit :
-------------------------	---

<b><u>Président :</u></b>	M. Denis SCHWARTZ IRHC - Inserm
<b><u>Experts :</u></b>	M. Vlad COSTACHE IR – INRAE  M. Alain SCHMITT IR - Inserm
<b><u>Représentante :</u></b>	Mme Samira BENADDA IR – Inserm
<b><u>Membre des instances d'évaluation :</u></b>	Mme Marion MORA IR - Inserm

Fait à Paris, le # date #

Pour le Président-directeur général,